

## LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le



ID: 087-278708516-20221018-20221018\_CA12-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 OCTOBRE 2022

20221018\_CA12 - Proposition de financement pour le paiement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) d'un montant de 7 000 000 €

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

## Ont participé:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Administratrices

Messieurs René ARNAUD, Philippe CHADELAS, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Alexandre HAROUCHI, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

## Absents excusés:

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Madame Sarah GENTIL, Administratrice

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le



ID: 087-278708516-20221018-20221018\_CA12-DE

Limoges habitat est propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 13 298 logements et à cet effet, l'organisme est redevable de la taxe foncière. Cette taxe s'élève pour l'année 2022 à 8 160 578 €.

Pour le paiement de cet impôt et afin de ne pas dégrader la trésorerie, il est envisagé de recourir à un portage financier.

Le Crédit Coopératif propose pour un montant de 7 000 000 € un taux variable Euribor 3 mois + 0,18 % de marge pour une durée de 12 mois. Les frais de mise en place s'élèvent à 0,10 % du montant autorisé soit 7 000 €.

A cet effet, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

0

): g

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées le - 2 NOV. 2022

Pour extrait conforme,
Limoges, le - 2 NOV. 2022
LA PRESIDENTE,
Catherine MAUGUIEN-SICARD

